

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2008	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	La Maison de village de Chièvres et ses abords : la Maison de Cité	1.213.291,16 €	04/01/2018

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Recettes locatives	Montant annuel	6.975,00 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Mazout	Montant annuel	3.967,96 €
	Eau et électricité	Montant annuel	6.146,06 €

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Entretien du bâtiment	Montant annuel	4.011,22 €
	Frais de location	Montant annuel	486,19 €
	Assurances	Montant annuel	345,20 €
	Téléphone	Montant annuel	815,97 €
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	- 8.797,59 €
Réaffectation des bénéfices	Sans objet		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Réunions, accueil de l'associatif, petites festivités et événements dans la salle polyvalente Présence des bureaux du Centre culturel l'Envol, depuis la reconnaissance en Maison rurale par la Ministre Céline Tellier en 2021
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Présence conjointe de l'Envol, de la bibliothèque, de l'EPN, de l'Office du tourisme et du musée de l'aviation sur et aux alentours de la Maison de Cité, ce qui a permis d'y développer un pôle culturel, touristique et récréatif.

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2010	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Construction d'un atelier rural	561.348,05 €	20/02/2016

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Recettes locatives	Montant annuel	10.800 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Assurances	Montant annuel	154,13 €
Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	10.645,87 €

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

Réaffectation des bénéfices	
------------------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Présence d'une entreprise active dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les nuisibles et également active dans la gestion différenciée via l'éco-pâturage, notamment.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	La société occupe l'atelier rural en attendant la construction de son implantation à Ladeuze.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2009	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement de l'ancienne école communale de Huissignies en maison de village	1.109.084,40 €	27/11/2020

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Recettes locatives	Montant annuel	1.800 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Énergie	Montant annuel	2.886,90 €
	Entretien du bâtiment	Montant annuel	1.067,91 €
	Assurances	Montant annuel	345,20 €

⁹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

¹⁰ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ¹¹ = recettes moins charges	Montant annuel	- 2.500,01 €
Réaffectation des bénéfices		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	L'espace est utilisé pour l'organisation de réunions d'associations, ainsi que par la fanfare. Les activités de l'espace jeunesse et du Patro y prennent également place de manière ponctuelle.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	L'inclusion sociale est favorisée par l'ensemble des activités qui y prennent place.

¹¹ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

¹² A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹³	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁴
2020	2020	16/05/2023	23/03/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹⁵	14/03/2023	Nombre de présents	6 présents, 3 invités et 13 excusés
	20/03/2023		10 présents et 1 excusé
	07/09/2023		9 présents, 1 invité et 7 excusés
	19/10/2023		12 présents, 3 invités et 4 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			

¹³ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁴ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹⁵ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Le sujet principal des réunions organisées durant l'année 2023 a été la suite et la fin de l'élaboration du second PCDR de la Ville de Chièvres.

Les membres ont été amenés à finaliser la programmation des fiches-projets, en tenant notamment compte des résultats de la consultation citoyenne en ligne proposée en début d'année. Celle-ci a été affinée et a permis de passer à l'étape suivante, à savoir la réflexion sur le choix de la première fiche-projet à activer.

La CLDR a également été tenue informée des avancées des projets issus du premier PCDR.

- **Convention 2012 – Maison de village de Tongre-Notre-Dame** – En concertation avec l'Administration communale, l'auteur de projet et la Direction du Développement rural, le projet ainsi que le planning de réalisation ont été révisés. Début 2024, le dossier projet définitif mis à jour a été soumis au SPW et une proposition d'avenant a été délivrée à la Ville de Chièvres.
- **Convention 2014 – Aménagement de la Place de Huissignies et ses abords** – Le dossier projet définitif doit être analysé par l'Administration communale avant d'être soumis à la Direction du Développement rural.
- **Convention 2015 – Création de logements intergénérationnels** – Le dossier projet définitif a été soumis à la Direction du Développement rural et des compléments d'informations ont été sollicités en octobre 2023.
- **Convention 2017 – Aménagement de la Place de Ladeuze** – Le permis d'urbanisme a été obtenu en septembre 2023. L'auteur de projet a pu ensuite travailler sur la constitution du dossier projet définitif.

Les membres de la CLDR, accompagnés de citoyens bénévoles, ont par ailleurs suivi la réalisation de projets issus des appels à projets BiodiverCité 2021, 2022 et 2023. Ils ont également été invités à prendre part à certains chantiers participatifs. Sur l'année 2023, les projets suivants ont notamment été concrétisés :

- La distribution d'arbres et de plants durant la semaine de l'arbre en novembre 2023 et l'organisation d'animations ;
- La pose de nichoirs ;
- La plantation de plantes tinctoriales aux abords du jardin partagé ;
- La réalisation d'une mare à Vaudignies ;
- La confection de panneaux d'informations relatifs aux jardins didactiques de l'église de Grosages ;
- Le balisage d'un sentier naturel.

Dans le cadre de l'édition 2023 de l'appel BiodiverCité, ces partenaires ont aussi participé à la réflexion sur les fiches-projets à introduire.

	Enfin, une nouvelle édition du désormais traditionnel calendrier de la Ville de Chièvres, mettant en valeur des commerçants de l'entité, a été réalisé et distribué sur l'ensemble du territoire. Treize commerçants y figurent et invitent les lecteurs à découvrir leur activité et leur quotidien.
Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	/
Intitulé du projet	/
Priorité du projet	/
Calendrier d'exécution	/



Réunion de CLDR de Chièvres

14 mars 2023

Présences

Présent(e)s : Didier Carels, Anthony Demarbaix, Claude Demarez, Jean-Jacques Lach, Didier Lebailly et Yves Meurisse.

Invité(e)s : Frédéric De Weireld (Collège communal), Camille Mestdag (Ideta), Florentin Vincke (FRW) et Mickaël Winiiecki (citoyen).

Excusé(e)s : Kévin Blontrock, Julie-May Bricmont, Sylvie Delaunoy, Lucette Deneyer, André Descornet, Sophie Dessoignies, Mathieu Flamme, Laurence Feron, Olivier Hartiel, Émilie Leteul, René Libre, Anabelle Mahieu et Delphine Soris.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2022 ;
- Présentation du rapport d'activités 2022 de la CLDR ;
- Présentation des résultats de la consultation numérique sur les fiches-projets du deuxième PCDR ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2022

Le compte-rendu du 28 novembre 2022 est approuvé sans remarque.

2. Présentation du rapport d'activités 2022 de la CLDR

2.1. Volet administratif

La CLDR s'est réunie à 7 reprises au cours de l'année écoulée. Les principaux sujets abordés ont été :

- Le rapport d'activités 2021 et l'état d'avancement des différents projets en cours ;
- Le travail sur le deuxième PCDR traduit par la priorisation des fiches-projets, la participation au contenu de ces fiches, une visite de terrain au cœur de Chièvres et la préparation de la consultation en ligne organisée en février 2023.

La composition de la CLDR connaît quelques modifications :

- Quatre citoyens ont quitté la CLDR au cours de l'année 2022 et la candidature d'une personne a été validée.
- La composition du quart communal a également été revue.
- Préalablement à cette réunion une candidature a été reçue et a été approuvée.

La CLDR se compose dès lors de 21 membres citoyens et de 7 membres issus du conseil communal :

Martine BASTIEN	Anthony DEMARBAIX	Laurence FERON	René LIBRE
Kévin BLONTROCK	Claude DEMAREZ	Philippe GENBAUFFE	Anabelle MAHIEU
Julie-May BRICMONT	Lucette DENEYER	Olivier HARTIEL	Rachel MAHY

Pierre BROUILLARD	André DESCORNET	Michel JEAN	Yves MERTENS
Didier CARELS	Sophie DESSOIGNIES	Jean-Jacques LACH	Yves Meurisse
Fabien DE RO	Romain DUQUESNE	Didier LEBAILLY	Delphine SORIS
Sylvie DELAUNOIT	Mathieu Flamme	Émilie LETEUL	Mickaël WINIECKI

2.2. État d'avancement des projets en convention

Quatre projets issus du premier PCDR sont toujours en cours de réalisation.

1. La création d'une maison de village à Tongre-Notre-Dame

Ce dossier a passé le stade du projet définitif. Il a été approuvé par le conseil communal en juin 2022 en même temps qu'un avenant proposé par la Direction du Développement rural. Ce dernier prévoit la majoration du subside à un montant de 727.200 € et est en attente de la signature de la Ministre pour pouvoir passer à l'étape de la mise en adjudication.

Ce projet fait état d'une réflexion sur d'éventuels ajustements en matière de récupération d'eau de pluie et techniques de chauffage, notamment. Les membres de la CLDR ne remettent pas en cause le bien-fondé du projet mais sont favorables à ces ajustements afin que le futur bâtiment réponde aux besoins en matière de développement durable.

2. Aménagement de la Place de Huissignies et ses abords

Le dossier est au stade projet définitif. Celui-ci a été transmis à l'Administration communale en mars 2023 et doit être soumis à la validation du collège avant d'être envoyé à la Direction du Développement rural pour examen.

3. Création de logements intergénérationnels

Comme pour l'aménagement de la Place de Huissignies, le dossier projet définitif a été transmis à l'Administration communale en mars 2023 et sera soumis à la validation du collège avant d'être envoyé à la Direction du Développement rural pour examen.

4. Aménagement de la Place de l'église à Ladeuze

La demande de permis a été déposée en février 2023. Une fois le permis obtenu, le dossier projet définitif pourra être finalisé et suivre les mêmes démarches que les deux projets précédemment cités.

2.3. Point sur les projets actions

1. PCDN / BiodiverCité

En 2022, les projets du PCDN 2020 ont été clôturés. Une carte de vulgarisation du réseau écologique de Chièvres a été éditée et diffusée. Les deux autres projets n'ont pas été concrétisés étant donné que :

- l'édition d'un « Bulletin nature » a été intégrée au bulletin communal ;
- le partenaire du projet de nichoirs à installer dans le clocher de l'église de Grosage est décédé.

Les projets de l'appel BiodiverCité 2021 ont été menés à bien :

- Organisation de la distribution d'arbres et organisation d'animations (pose de nichoirs et démonstration de taille) lors de la semaine de l'arbre 2022 ;
- Réalisation et pose de panneaux sur la gestion différenciée ;
- Impressions de roadbooks sur le thème de l'eau en collaboration avec le CRD ;
- Remise en état et plantations dans le jardin de l'église de Grosage ;

- Organisation d'une conférence sur les méthodes de lutttes alternatives ;
- Plantation de plantes tinctoriales dans le jardin partagé de Chièvres ;

Les deux derniers projets concernant la création d'une mare à l'arrière de la future maison de village de Tongre-Notre-Dame ainsi que sur une parcelle déjà investie par le PCDN à la rue de Quièremont seront réalisés en 2023. La date limite pour la clôture administrative de cet appel à projets a par ailleurs été reportée au 1^{er} mars 2024.

Au cours de l'année 2022, deux réunions ont été organisées afin de préparer le dossier de candidature à l'appel BiodiverCité 2022. Les projets retenus sont :

- Organisation de la distribution d'arbres et organisation d'animations dans le cadre de la semaine de l'arbre 2023 ;
- Création et pose de panneaux didactiques au jardin de l'église de Grosage ;
- Restauration de la ripisylve via des plantations le long de la Petit Hunelle ;
- Installation d'un caillebotis en bois au sentier Calbreucq

L'appel à projets BiodiverCité 2023 a été lancé début mars. Une réunion de préparation est programmée le lundi 20 mars avec les membres du groupe de travail BiodiverCité et est ouverte à tous les citoyens.

2. Économie locale

Le calendrier de Chièvres 2023 a mis à l'honneur les commerçants locaux de l'entité. L'année 2022 a donc été consacrée à la préparation de ce calendrier distribué en décembre 2022 dans toutes les boîtes à lettres de Chièvres.

3. Mobilité douce

La CLDR a travaillé sur la confection d'un réseau de liaisons de mobilité douce intervillage. Celui-ci a été diffusé en décembre 2022 afin de recueillir les remarques des habitants de Chièvres et des utilisateurs potentiels du réseau. La prochaine étape consistera en la mise en vie de ce réseau.

Les membres n'ont pas de remarques sur le rapport d'activités 2022. Celui-ci sera soumis au prochain conseil communal pour approbation.

3. Présentation des résultats de la consultation numérique sur les fiches-projets du deuxième PCDR

3.1. Données chiffrées

Du 06 au 19 février 2023, l'ensemble des habitants de Chièvres a été invitée à prendre connaissance des fiches-projets du futur PCDR. L'objectif était de recueillir leur avis sur ces fiches, ainsi que des compléments d'informations avant de finaliser ces projets.

Les informations chiffrées sur les résultats de cette consultation ont été présentées sur base de plusieurs graphiques (annexe 1).

Commentaires et compléments d'informations

- ⇒ Le court laps de temps de cette consultation (deux semaines) avait été proposé par la FRW à la commune. Cette méthode avait déjà été concluante dans d'autres communes accompagnées ; le fait de laisser davantage de temps pour y répondre n'augmentant pas nécessairement le nombre de réactions. Une courte période encourage également les personnes à y répondre directement.
- ⇒ La corrélation entre les réactions des participants et leur provenance pourrait être étudiée via les commentaires uniquement. Cela n'a pas été fait car l'objectif est d'avoir une vision globale sur l'entité.

3.2. Données de contenu

Cette consultation en ligne avait pour objectif de confirmer la direction dans laquelle la CLDR avait travaillé depuis son installation, ce qui est favorable au vu des résultats.

Les 51 fiches-projets et les réactions et commentaires qui s'y rapportent sont passés en revue avec les membres de la CLDR. Une analyse ayant été faite au préalable par l'auteur de PCDR (Ideta) et la FRW, des précisions et des propositions sont faites à la CLDR sur certaines fiches, listées dans le tableau en annexe (annexe 2). Bien que la consultation soit terminée, les fiches, leur contenu et les réactions sont toujours accessibles sur la plateforme www.participation.frw.be.

Suite à cette réunion, les fiches seront finalisées par l'auteur de PCDR.

4. Divers

Le 25 mars prochain aura lieu une visite de la station d'épuration de Chièvres, dans le cadre des journées wallonnes de l'eau. Avis aux amateurs !

Didier Lebailly remercie les membres pour leur présence et leur participation et clôture la réunion.

Le secrétariat
Fondation rurale de Wallonie
Florentin Vincke

Le Président de la CLDR
Échevin du Développement rural
Didier Lebailly



Compte rendu de la réunion de la Commission locale de Développement rural du 7 septembre 2023

Présences

Présent(e)s : Kévin Blontrock, Julie-May Bricmont, Didier Carels, Anthony Demarbaix, Claude Demarez, Didier Lebailly, Emilie Leteul, Anabelle Mahieu et Mickaël Winiecki.

Invité(e)s : Camille Mestdag (Ideta) et Florentin Vincke (FRW).

Excusé(e)s : Pierre Brouillard, Lucette Deneyer, André Descornet, Sophie Dessoignies, Mathieu Flamme, Yves Meurisse et Delphine Soris.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mars 2023 ;
- Présentation des fiches-projets court terme définitives et choix de la première fiche à activer ;
- État d'avancement des projets du premier PCDR et de l'appel à projets BiodiverCité ;
- Divers.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 mars 2023

Le compte-rendu du 14 mars 2023 est approuvé sans remarque.

2. Présentation des fiches-projets court terme définitives et choix de la première fiche à activer

Pour rappel, tous les projets ont été programmés lors des précédentes réunions. Chacun est repris dans un lot : lot 1 (activation à court terme entre les années 1 à 3 de validité du PCDR), lot 2 (activation à moyen terme entre les années 4 à 6 de validité) et lot 3 (activation à long terme entre les années 7 à 10 de validité).

En lot 1 se trouvent dix projets dits matériels. Ceux-ci sont davantage détaillés sous différents aspects (description du projet, partenaires, estimation budgétaire, programme d'aménagements, etc.). Dans ces dix projets, cinq peuvent prétendre à obtenir les subsides du Développement rural pour leur réalisation. L'un de ces projets sera la première convention à solliciter au moment de la validation du PCDR par le Gouvernement wallon.

2.1. FP 14 – Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres

Ce projet prend place sur un terrain situé à la rue Royale à Chièvres, à l'arrière du parc Notre-Dame. La commune a l'opportunité d'acquérir ce terrain appartenant actuellement à un promoteur privé. Celui-ci envisageait d'y créer du logement, mais la particularité du terrain rend un projet de ce type difficilement réalisable.

En l'acquérant, la Ville de Chièvres pourrait répondre à des objectifs de la stratégie du deuxième PCDR en y développant un espace de convivialité polyvalent laissant une place à la nature. En mars dernier, lors de la dernière réunion de CLDR, l'opportunité d'acheter ce terrain ne s'était pas encore présentée. La fiche 14 a donc été réécrite en tenant compte de cette nouvelle donnée.

Un reportage photographique ainsi que la proposition d'aménagement de l'espace prévu dans la fiche-projet sont présentés. Cet espace polyvalent s'intègre au cœur de Chièvres, entouré



d'habitations, de services, ainsi que d'éléments du patrimoine que sont l'église, la Tour de Gavre et les remparts. La Hunelle traverse la parcelle dans sa longueur.

La proposition d'aménagement consiste en la gestion verte de l'espace, avec la création de cheminements légers. Le prix d'acquisition du terrain sera déterminé par le Comité d'acquisition. Dans le cadre d'une convention-acquisition en Développement rural, la commune peut obtenir jusqu'à 150.000 € de subsides. Concernant le coût des aménagements, celui-ci est estimé à 193.866,90 € subsidiés à 80 %.



Compléments d'informations demandés/donnés

- ⇒ Le mur délimitant le terrain côté rue Royale n'est pas protégé mais présente un certain cachet et pourrait être remis en valeur dans le cadre du projet. Il permet également de sécuriser le site en laissant la possibilité de fermer l'accès à certains moments de la journée, si nécessaire.
- ⇒ Un projet de rampe PMR permettant l'accès au parc Notre-Dame depuis la future résidence service était en réflexion de la part des propriétaires du Home Comte d'Egmont.
- ⇒ Cet espace vert pourrait accueillir diverses activités telles que les Médiévales, la Fête de la musique, les apéros chiévrais ou d'autres événements ponctuels.
- ⇒ Dans la vision du futur Schéma de développement du territoire, la volonté est de densifier l'habitat dans les cœurs de village, tout en développant des îlots de fraîcheur vert.
- ⇒ Didier Lebailly précise que la volonté du collège communal est d'acquérir la parcelle, même sans subside.

2.2. FP 17 – Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en maison rurale

Ce projet a fait l'objet d'un soutien citoyen important au moment de la consultation en ligne des fiches-projets. Le fait que le bâtiment soit désacralisé et que la commune soit propriétaire facilite la mise en place d'un projet. Néanmoins, certaines contraintes rendent des aménagements compliqués

(questionnement en matière d'énergie et d'impétrants, détérioration de la toiture due à l'humidité, cimetière actif autour du bâtiment, sépultures à l'intérieur du bâtiment... Pour Ideta, l'estimation budgétaire établie (863.535,69 € avec un maximum de subsides de 680.000 €) est à prendre avec des pincettes étant donné les nombreuses zones d'ombres rendant difficile le calcul d'un estimatif plus précis.

Compléments d'informations demandés/donnés

- ⇒ Un auteur de projet avait été désignée vers 2015 pour étudier un projet de réhabilitation du bâtiment. Dans l'optique d'un futur nouveau projet d'aménagement, il s'agira de vérifier d'un point de vue juridique si la Ville n'a pas des obligations vis-à-vis de cet auteur de projet.
- ⇒ L'urgence réside au niveau de l'enveloppe du bâtiment. Étant donné l'importance du budget qui devrait être mobilisé par la commune, il serait judicieux de recourir à d'autres moyens de financement (PIC, notamment) pour intervenir sur l'enveloppe du bâtiment, avant d'entreprendre des travaux d'aménagements intérieurs via le Développement rural notamment.

2.3. FP 27 – Aménager la place-carrefour de Grosage

Le projet vise à sécuriser et végétaliser le périmètre de la place, tout en apportant davantage de convivialité à l'espace et permettant l'organisation d'animations. Les abords de l'église ont été aménagés en trois jardins thématiques et des petits aménagements de sécurisation ont déjà été réalisés.

Le projet proposé dans cette fiche prévoit un aménagement en plateau, identifiant clairement les zones de bus et de stationnement. La largeur du carrefour serait diminuée de manière à réduire la vitesse des véhicules. Les travaux sont estimés à 543.227,69 €, avec un subside pouvant aller jusqu'à 400.000 €.



Compléments d'informations demandés/donnés

- ⇒ Le passage du charroi agricole est à prendre en compte dans les aménagements.
- ⇒ La volonté des riverains semble être de rétablir une priorité de droite dans ce carrefour. Ceux-ci craignent également les nuisances que pourrait engendrer la création d'un plateau, au moment du passage de poids lourds, notamment.
- ⇒ Il est indispensable de garder en tête que les aménagements envisagés par l'auteur de programme dans les fiches-projets n'est qu'un principe de base qui sera retravaillé en son temps par un auteur de projet, en concertation avec les riverains et la CLDR.

2.4. FP 29 – Aménager la grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la Fontaine

Le projet prévoit la mise en valeur de la fontaine et la végétalisation de l'espace via la plantation de végétation basse et de quelques arbres. Cette zone serait davantage dédiée à la convivialité par rapport à la zone traitée dans le volet 2 de l'aménagement de la Grand-Place de Chièvres. Des bancs y seraient installés dans une zone réservée aux piétons. Quelques places de parking sont maintenues pour les commerces et services jouxtant la placette.

Le budget estimé est de 590.254,09 € avec un subside maximum de 400.000 €. Des travaux d'assainissement du sous-sol devront peut-être être entrepris, car il semblerait que des anciennes cuves à mazout seraient enterrées dans le secteur.

Compléments d'informations demandés/donnés

- ⇒ Certains membres souhaiteraient voir cet espace complètement réservé à la convivialité, en y supprimant totalement le parking. Il y a lieu néanmoins de tenir compte des services à proximité, ainsi que des habitations. L'auteur de programme modifiera le principe d'aménagement en diminuant le nombre de places de parking.
- ⇒ Le choix de conserver ou non du stationnement sur cette zone de la place devra être tranché. Il serait intéressant de connaître le taux d'occupation de l'ensemble des parkings existant au centre de Chièvres pour objectiver la décision à prendre.
- ⇒ Les travaux d'assainissement seront précisés à la suite de sondages à effectuer une fois le projet activé.
- ⇒ Il se pourrait que des éléments archéologiques soient découverts lors des travaux. Il n'est pas possible de les prévoir à ce stade.



2.5. FP 31 – Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange

Ce projet prévoit la mise en valeur d'un espace public méconnu au cœur de Chièvres et a également pour objectif de sécuriser les flux de mobilité active. Le Fonds wallon du logement (FWL) est propriétaire du bâtiment de l'ancienne poste et prévoit d'y créer des logements. Le porche donnant sur la grand-place pourrait être ouvert au public, de manière à permettre un accès sécurisé aux modes de déplacements actifs vers la rue Saint-Jean, via la rue Bel Ange.

L'arrière du bâtiment de la Poste est propriété du FWL et sera destiné au stationnement des occupants des futurs logements. Cet espace ne fera donc pas l'objet d'aménagements en Développement rural, mais une convention passée avec la Ville de Chièvres pourrait définir les modalités d'accès et de gestion de cette liaison entre la Grand-Place et la rue Saint-Jean.



Les aménagements en Développement rural seraient concentrés sur la parcelle communale située à l'arrière du bâtiment du magasin Raoul. L'école communale bénéficierait également d'une ouverture vers cet espace vert.

Compléments d'informations demandés/donnés

- ⇒ Même sans aménagement de l'espace communal, il serait intéressant de mettre en place rapidement la liaison entre la Grand-Place et la rue Saint-Jean via l'ancienne poste.

L'utilisation qui serait faite de cette liaison pourrait également entrer en ligne de compte dans la réflexion concernant l'aménagement du futur espace de convivialité.

2.6. Conclusion

Le choix de la première fiche-projet à négocier n'est pas acté et sera confirmé lors de la prochaine réunion de CLDR. Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, le choix semble davantage se porter sur l'un des projets localisés à Chièvres.

3. 1^{er} PCDR – État d'avancement des projets en convention

- Aménagement de la place de Huissignies : le dossier projet définitif a été transmis par l'auteur de projet à la commune, l'analyse du dossier est en cours par les services communaux.
- Création de logements intergénérationnels à Chièvres : le dossier projet définitif a été transmis au SPW-Direction du Développement rural pour analyse et validation.
- Aménagement de la place de l'église de Ladeuze : la demande de permis d'urbanisme a été octroyée mi-août. Le dossier projet définitif sera prochainement transmis à la commune pour analyse.
- Maison de village de Tongre-Notre-Dame : le dossier projet définitif retravaillé par l'auteur de projet est à fournir pour le 18 septembre.

4. État d'avancement des projets BiodiverCité

4.1. BiodiverCité 2021

- La pose de quelques nichoirs est à réaliser par les services communaux ;
- La création d'une mare à l'arrière de la future maison de village de Tongre-Notre-Dame et à la rue de Quièvermont à Vaudignies.
 - o Des chantiers participatifs sont programmés dans les prochaines semaines. Les informations seront transmises aux membres de la CLDR.

4.2. BiodiverCité 2022

- La distribution d'arbres est prévue le dimanche 26 novembre à l'école communale de Chièvres ;
- La pose de panneaux didactiques est prévue d'ici la fin de l'année dans les jardins thématiques autour de l'église de Grosage ;
- Des aménagements seront réalisés autour des étangs de Hoves (gestion par les services communaux et plantations participative à venir) ;
- L'installation d'un caillebotis en bois sur une portion du sentier 52 à Huissignies sera prochainement réalisée par les services communaux.

4.3. BiodiverCité 2023

- Le balisage du sentier 99 a débuté avec un chantier participatif mené le 1^{er} août dernier. Un litige juridique est toutefois survenu et a mis le projet en attente pour l'instant.

5. Information sur l'appel à projet « Maillage vert et bleu »

Un projet de gestion de l'ancienne ligne de chemin de fer 81 a été proposé dans le cadre de cet appel à projets. Suite au débardage des chablis (à poursuivre durant cet hiver), des aménagements légers seront réalisés depuis le pont du TGV vers le nord pour permettre le passage des piétons sur cette portion. Un chantier participatif pour le débroussaillage sera proposé.

6. Divers

Les membres de la CLDR seront tenus informés des actions entreprises dans le cadre de BiodiverCité. Ils suggèrent également que l'information soit diffusée à plus large échelle, via les sites de la commune et de l'ODR, ainsi que sur Facebook.

La réunion est clôturée et les membres sont remerciés pour leur participation.

Le secrétariat
Fondation rurale de Wallonie
Florentin Vincke

Le Président de la CLDR
Échevin du Développement rural
Didier Lebailly

Compte rendu de la réunion de la Commission locale de Développement rural du 19 octobre 2023

Présences

Présent(e)s : Kévin Blontrock, Julie-May Bricmont, Didier Carels, Claude Demarez, André Descornet, Mathieu Flamme, Jean-Jacques Lach, Didier Lebailly, Emilie Leteul, Yves Meurisse, Delphine Soris et Mickaël Winiecki.

Invité(e)s : Frédéric De Weireld, Camille Mestdag (Ideta), Florentin Vincke et Nathalie Squerens (FRW).

Excusé(e)s : Pierre Brouillard, Fabien De Ro, Lucette Deneyer, Anabelle Mahieu.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2023 ;
- Présentation de l'avant-projet de PCDR – Approbation ;
- Proposition de première convention à négocier ;
- Divers.

1. Introduction par le Président.

Didier Lebailly remercie les personnes présentes pour cette réunion importante qui concerne la validation de l'avant-projet de PCDR.

Il fait part de la démission de Sylvie Delaunoit.

Camille Mestdag explique la présence de Notélé qui prend des images de la réunion en vue d'élaborer un projet de capsules de communication d'IDETA sur le développement rural.

Florentin Vincke signale qu'Emilie Leteul suivra la réunion en visioconférence.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2023

Le compte-rendu est approuvé sans remarque.

3. Présentation de l'avant-projet de PCDR – Approbation

En préalable, Camille Mestdag montre l'ensemble du PCDR en version papier, résultat de quelques années de travail avec les citoyens, et indique qu'un exemplaire du résumé du PCDR sera disponible pour chaque membre de la CLDR en fin de réunion.

Pour rappel, les différentes parties du PCDR sont présentées sur base du résumé :

- Table des matières
- Identité communale
- Bilan du 1^{er} PCDR
- Analyse du territoire (territoire, population, mobilité, empreinte environnementale, économie locale et agriculture)

- Participation citoyenne : 183 participants aux réunions de consultation, rappel des différentes phases et des publics consultés, la CLDR, la communication (rappel du site dédié à l'ODR : <https://www.developpementruralchievres.info/>)
- Diagnostic partagé : mise en lien des données objectives avec les ressentis des citoyens (identité locale, dimension sociale, dimension économique, dimension vie locale, dimension mobilité, dynamiques de transition et environnement)
- Stratégie du PCDR : un défi, trois enjeux, quatre objectifs
- Projets : 51 projets, répartis en trois lots (court, moyen et long terme), qui répondent aux objectifs formulés pour le PCDR
- Localisation des projets (pour ceux qui sont localisables)

Le document se termine avec les grands chiffres clés de l'élaboration du PCDR.

Réactions/questions :

- Remerciements du Président et des membres de la CLDR pour ce beau travail.
- En 2024, suite aux élections, y aura-t-il un nouvel appel aux citoyens pour la CLDR ? Oui, un appel sera lancé au moment de l'installation du nouveau conseil communal, ce sera l'occasion de relancer la participation citoyenne pour la mise en œuvre des projets du PCDR après son approbation.
- Comment se passent les choses pour les candidatures spontanées ? Celles-ci sont prises en compte lors du rapport annuel de l'ORD en début d'année.

4. Proposition de première convention à négocier

Florentin Vincke rappelle que 18 projets composent le premier lot de projets (programmés à court terme). Parmi ceux-ci, dix projets sont matériels et cinq sont éligibles aux subsides du Développement rural.



Parmi ceux-ci, trois projets étaient mis en avant lors de la dernière réunion de CLDR.


Un membre s'étonne de la non prise en compte du projet de l'église de Tongre-Saint-Martin car il n'avait pas l'impression qu'il avait été mis de côté. Celui-ci est rediscuté en réunion : certains membres rappellent que des éléments budgétaires et de coût cachés (notamment en raison du cimetière toujours actif autour du bâtiment) avaient été évoqués et donc que ce projet méritait une étude plus approfondie avant sa mise en

œuvre. Suite à cette remarque, les deux projets écartés seront tout de même abordés, en présentant les conclusions issues de la réunion de septembre dernier.


Pour chaque projet, un bref descriptif ainsi que les éléments à prendre en compte, exposés lors de la réunion précédente, sont présentés. Sur base de ces éléments, un baromètre indique la chance qu'a chaque projet d'être reçu comme première convention.

4.1. FP 14 – Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres

Rappel des éléments de ce projet.



FP 14 - Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres




Brièvement...

- Espace de convivialité, polyvalent et naturel
- Cheminements légers
- Accueil d'activités et événements ponctuels

Éléments à prendre en compte

- Opportunité d'achat du terrain avec intérêt du collège
- Ilot vert au cœur de Chièvres



Questions :

- Est-ce que la commune peut prétendre à obtenir une convention acquisition car c'est un terrain à bâtir ? Frédéric De Weireld signale que l'opération d'acquisition est intéressante pour la commune. Camille Mestdag rappelle que ce projet est typiquement dans les critères du Développement rural.
- Quelle est l'importance d'une première convention et dans quel ordre les choses doivent-elles être faites ? On peut demander pour la même fiche l'acquisition et l'aménagement

4.2. FP 31 – Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange

Le projet prévoit la mise en valeur d'un espace public et la sécurisation des flux de mobilité active. Ce projet est conditionné à l'ouverture de l'accès par le porche du bâtiment de l'ancienne poste, qui appartient au FWL.



FP 31 - Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange



Brièvement...

- Mise en valeur de cet espace méconnu
- Sécurisation de la liaison Grand-Place - rue Saint-Jean pour la mobilité active

Éléments à prendre en compte

- Intervention du DR limitée à la propriété communale
- Convention à passer avec le FWL



Questions/remarques :

- Ce projet est important pour améliorer la sécurité des piétons, dont beaucoup d'enfants, et d'éviter de passer par la rue Saint-Jean. Les représentants du Collège signalent qu'il sera possible d'établir une convention avec le FWL pour permettre le passage de la Grand'Place vers le quartier Bel-Ange.

4.3. FP 29 – Aménager la grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la Fontaine

Rappel du projet qui prévoit la mise en valeur de la fontaine et la végétalisation de l'espace via la plantation de végétation basse et de quelques arbres.



FP 29 - Aménager la Grand-Place de Chièvres - Volet 1 : Placette de la Fontaine





Brièvement...

- Végétalisation et apport de convivialité
- Mise en valeur du patrimoine
- Réorganisation du stationnement

Éléments à prendre en compte

- Travaux archéologiques et d'assainissements potentiels
- État de l'égouttage ?
- Choix de conserver ou non du stationnement

Remarques :

- Le baromètre indique déjà une orientation, mais un membre rappelle que, dans les années 90, un projet ambitieux avait été envisagé mais pas retenu ; il est important de mettre en valeur cet espace emblématique de Chièvres et le fait de proposer un phasage permet d'obtenir plus facilement des subsides. Camille Mestdag précise que certaines contraintes techniques sont encore à lever afin d'être prêt à être soumis à une demande de convention.
- Une personne explique que si on s'oriente sur ce projet, il serait intéressant de réaliser des sondages rapidement afin d'éclaircir la situation.
- Pour l'église de Tongre-Saint-Martin, on connaît déjà les risques (voir ci-après), mais pour la Grand'Place, on ne sait pas ce qui sera découvert, et s'il y a un problème de pollution, que faire et qui va payer ? C'est la commune qui doit prendre en charge les frais sur fonds propres.
- Un membre signale que les cinq projets évoqués en CLDR le 7/09 sont tous très bien et que c'est juste difficile de choisir en fonction de ressentis subjectifs. Il est important d'avoir des avis techniques pour aider à la décision.
- On pourrait envisager de demander une étude du réaménagement de l'ensemble de la place, afin que si la réalisation des volets 1 et 2 s'étalent dans le temps, il y a risque d'un manque de cohérence. Dans les projets d'espaces publics, l'étude peut se faire sur un périmètre de réflexion plus large, mais prévoir des aménagements sur un périmètre d'intervention plus restreint.
- Par rapport au stationnement, il y a maintenant un nouvel espace qui est aménagé près de la Grand'Place et qui est bien occupé : cela permettrait de laisser plus d'espace à autre chose sur la Grand

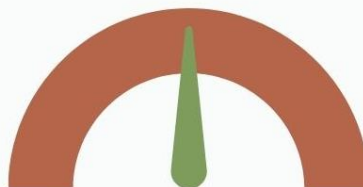
Place même. Il faut aussi tenir compte des occupations différentes dans la journée en fonction des activités.

4.4. FP 27 – Aménager la place-carrefour de Grosage

Rappel des éléments du projet :



FP 27 - Aménager la place-carrefour de Grosage



Brièvement...

- Sécurisation et végétalisation
- Apport de convivialité

Éléments à prendre en compte

- Aménagements déjà effectués



Remarques :

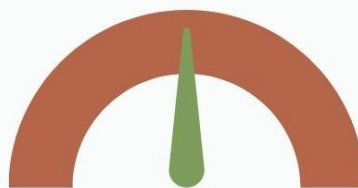
- Camille Mestdag rappelle que c'est un projet éligible au DR mais qu'il est un peu moins emblématique pour une première demande de convention.

4.5. FP 17 – Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en maison rurale

Rappel du projet :



FP 17 - Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en Maison rurale



Brièvement...

- Espace polyvalent et multifonctions (expo, événements...)

Éléments à prendre en compte

- Église désacralisée et propriété communale
- Soutien des riverains
- Mauvais état du bâtiment
- Plusieurs questionnements : énergie, impétrants, cimetières et sépultures, fiabilité de l'estimation
- Nécessité de recourir à d'autres financements (PIC)

4.6. Choix de la première demande de convention en Développement rural

Suite aux discussions, il est convenu de faire un choix parmi les 4 projets suivants :

- FP 14 – Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres
- FP 31 – Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange
- FP 29 – Aménager la grand-place de Chièvres – Volet 1 : placette de la Fontaine
- FP 17 – Réhabiliter l'église de Tongre-Saint-Martin en maison rurale

Le vote se fait par déplacement des membres de la CLDR vers les projets qui sont positionnés sur les 4 murs de la salle.

Résultats :

- Espace vert de la rue Royale : 7
- Bel-Ange : 3
- Grand Place : 1
- Eglise de Tongre-Saint-Martin : 1

Suite à la demande de certains membres, un deuxième vote est réalisé de la même manière pour préciser le choix d'une deuxième demande de convention (en excluant donc le projet de la rue Royale) :

- Bel-Ange : 7
- Grand Place : 5

4.7. Conclusion

Le choix de la première fiche-projet à négocier s'est porté sur la fiche-projet n° 14 – Aménager un espace vert de convivialité à Chièvres. La deuxième demande de convention proposée est la fiche-projet n°31 – Aménager un espace de convivialité au sein du quartier Bel-Ange.

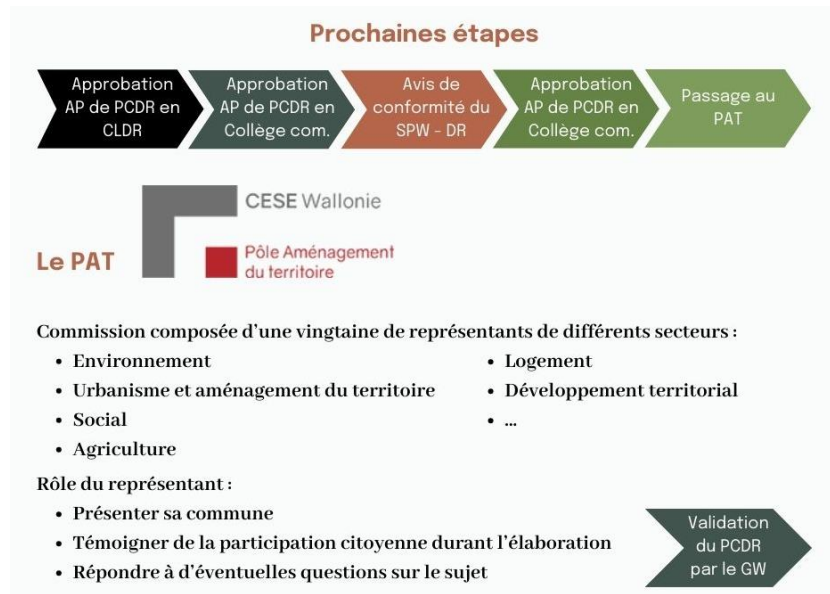
5. Suite des démarches.

Rappel de la suite des étapes d'approbation du PCDR : il y aura encore plusieurs étapes à franchir.

Après approbation par le Collège communal, l'avis de conformité du document sera sollicité auprès du SPW. Ensuite, le Conseil communal pourra approuver le projet de PCDR.

Celui-ci sera envoyé au Pôle Aménagement du Territoire (PAT) qui remettra un avis notamment sur la validité (maximum 10 ans) du PCDR. Cette étape nécessite la constitution d'une délégation composée de membres du Collège communal, de la FRW, de l'auteur de PCDR (IDETA) et d'un représentant de la CLDR.

C'est sur base de l'avis du PAT que le Gouvernement wallon pourra approuver le document.



5.1. Proposition de représentant de la CLDR en PAT

Florentin Vincke explique que la CLDR doit désigner un représentant pour la défense du PCDR en PAT, et demande quels sont les critères objectifs pour ce choix :

- Prise de parole en public
- Assiduité aux réunions
- Pas d'appartenance politique/impartialité et surtout représentativité du groupe
- ...

Il est proposé d'effectuer une élection sans candidat : chacun reçoit un bulletin de vote sur lequel il peut inscrire le nom de la personne de son choix (la personne peut voter pour elle-même), et les bulletins sont placés dans une urne.

Après décompte des voix, les résultats montrent que 4 personnes sont citées :

- 1 personne : 2 voix
- 1 personne : 3 voix
- 2 personnes ex-aequo : 4 voix

Les deux personnes ex-aequo sont : Emile Leteul et Julie-May Bricmont.

Une discussion a lieu pour le choix : il est décidé de conserver les deux candidates en proposant que l'une soit la représentante effective et l'autre soit suppléante. Toutes deux participeraient aux réunions préparatoires et se concerteraient lorsque la date de passage en PAT sera fixée pour désigner la représentante de la CLDR.

6. Divers

Camille Mestdag remercie les membres de la CLDR pour leur présence assidue et dans la durée, même pendant les visioconférences et exprime sa satisfaction du travail et des échanges réalisés avec les citoyens durant sa mission d'auteur de programme qui se termine.

La réunion est clôturée et les membres sont remerciés pour leur participation, et partagent le verre de l'amitié.

Le secrétariat
Fondation rurale de Wallonie
Florentin Vincke
Nathalie Squerens

Le Président de la CLDR
Échevin du Développement rural
Didier Lebailly